

DOCUMENT N° 73

RESOLUTION SUR LES EFFORTS A DEPLOYER POUR REDUIRE LES FOSSES ECONOMIQUES ET DU SAVOIR

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie, à Québec du 8 au 10 juillet 2001, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT que la libéralisation du commerce devrait offrir des chances égales à tous les pays du monde de se développer; que les progrès de la science et de la technologie devraient permettre d'effacer l'analphabétisme, d'éradiquer la famine, de soulager la misère qui frappe encore des milliards de personnes, et de préserver l'environnement de la planète tout en assurant une vie chaque jour meilleure à tous ses habitants;

PRENANT ACTE que la mondialisation économique qui se développe, accentuée en réalité les fossés économiques et du savoir au sein de chaque pays, et entre les pays développés et ceux en voie de développement, et aggrave le risque de marginalisation de ces derniers;

ESTIMANT que la libéralisation du commerce international actuelle engage la mondialisation économique uniquement dans le sens de la logique du profit, plutôt que de viser l'instauration d'un système commercial équitable pour le développement socio-économique de tous les pays du monde;

CONVAINCUE que les règles d'actualisation des créances et du service de la dette des pays pauvres, les termes d'un système d'échange inéquitable, accentués par la tendance d'appropriation du savoir, par une tarification des produits et des services issus du savoir trop élevée par rapport à celle des produits du secteur primaire, sont à l'origine des fossés économiques et sociaux et freinent de ce fait le développement de l'économie mondiale et l'avancement du savoir;

CONVAINCUE qu'il est urgent et possible de réduire ces fossés par des mesures combinées aux trois niveaux national, régional et mondial;

RECOMMANDE qu'au niveau national, chaque pays poursuive une *politique cohérente* pour le développement socio-économique *durable*, et une *gestion transparente et démocratique* des affaires du pays;

ENCOURAGE tout effort de regroupement des pays, soit par proximité géographique, soit par nécessité économique ou autre, en vue d'un soutien réciproque dans le développement, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et de faire front commun face aux conséquences négatives de la mondialisation actuelle;

INVITE les pays en voie de développement francophones à accélérer les processus de coopération économique déjà en marche, et à élargir le champ de cette coopération, en accentuant le développement d'infrastructures nationales et régionales d'information ;

DEMANDE à la Francophonie d'agir à son niveau et au niveau mondial pour :

1. une *libération du commerce* qui aille réellement dans les deux sens;
2. un système des *termes de l'échange et une tarification du savoir* plus justes et plus équitables;
3. l'accélération du processus de l'annulation et de l'allègement de la *dette*, notamment pour les pays les moins avancés, et la redéfinition des règles d'actualisation des créances et du service de la dette;
4. une réglementation des *marchés financiers* et des *flux financiers* afin de réduire les instabilités, d'éviter les risques de crises financières et, dans la mesure du possible, de réorienter le capital vers la création de nouveaux emplois;

5. la remontée de l'*APD* jusqu'au niveau de 0,7 % du PIB total des pays de l'OCDE, comme le recommandent les Nations Unies;
6. la création d'un *domaine public mondial de l'information* à accès gratuit; la révision des règles portant sur les droits de la propriété intellectuelle, dans le sens d'un *contrat social planétaire* où seront respectés le droit d'auteur, les intérêts légitimes et justifiés des investisseurs et des intermédiaires, et le droit des peuples à l'accès aux progrès scientifiques et technologiques;
7. une *régulation sur la commercialisation du savoir*.

RECOMMANDE aux Parlements des pays appartenant à la Francophonie, d'une part, de suivre ces actions et, d'autre part, de par leur fonction de contrôle de l'exécutif, d'exercer leur droit de regard sur la *transparence*, la *bonne gouvernance*, l'*équité* des règles des institutions internationales, afin de contribuer à une mondialisation économique plus juste et plus solidaire.